



Sécurité privée : le patronat propose 0 %, la FEETS-FO refuse le mépris

Paris, le 5 août 2026

Les agents de la branche prévention-sécurité assurent chaque jour la protection des biens et des personnes, souvent de nuit, parfois sur des sites classés d'importance vitale. Ce travail, exigeant et mal reconnu, ne mérite pas le mépris qu'affichent aujourd'hui les organisations patronales de la branche.

L'accord triennal signé en 2023 avait acté une trajectoire de revalorisation progressive des minima conventionnels : +5 % en 2024, +3,2 % en 2025, +2,8 % en 2026. Pour la prochaine période, alors que le salaire minimum conventionnel d'entrée reste à peine supérieur au SMIC, le patronat de la branche a répondu aux revendications salariales par une proposition de 0 % d'augmentation. Une rupture nette avec la trajectoire qu'il avait lui-même signée trois ans plus tôt.

Le prétexte d'un contexte économique dégradé ne résiste pas à l'examen. Le secteur de la sécurité privée est en croissance continue depuis quinze ans : son chiffre d'affaires a plus que doublé depuis 2010, pour dépasser 11 milliards d'euros en 2023, et progresse chaque année. Ce qui semble surtout motiver le refus patronal, c'est un tout autre calendrier : la réforme des allègements de cotisations patronales entrée en vigueur au 1er janvier 2026, qui élargit les exonérations de charges sur les bas salaires, précisément ceux qui composent l'essentiel des effectifs de la branche. Réduire le coût du travail d'un côté pour refuser de le revaloriser de l'autre : c'est un choix patronal, pas une fatalité économique.

Face à ce blocage, la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services - FORCE OUVRIÈRE (FEETS-FO) avec les autres organisations représentatives dans la branche appelle l'ensemble des agents de la branche à se rassembler le 9 septembre 2026 à 14h devant le ministère du Travail. Les organisations syndicales représentatives exigent une augmentation immédiate et sans condition de 10 % des salaires, ainsi qu'une revalorisation significative des accessoires de salaire. Si les employeurs maintiennent leur position, de nouvelles actions seront engagées : remise en cause des accords de modulation du temps de travail qui réduisent le paiement des heures supplémentaires, plan d'actions ciblées auprès des donneurs d'ordre qui organisent le moins-disant économique, et nouvelles mobilisations.

La FEETS-FO appelle l'ensemble des agents de la branche à se mobiliser massivement le 9 septembre. Elle exige des organisations patronales qu'elles reviennent à la table de négociation avec une proposition à la hauteur de ce qu'elles doivent à des salariés qui exercent une mission essentielle.

Contacts :

Zaïnîl Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Dominique Deschamps, Secrétaire fédéral en charge de la prévention sécurité, 06 85 12 96 90

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20

